



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°24 - 17 MAI 2021

LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLORE



FRANCE RELANCE DANS LE DOUBS

192 000 euros France Relance pour réhabiliter un presbytère en maison de santé

Le 3 mai dernier, Joël MATHURIN, préfet du Doubs, s'est rendu au siège de la communauté de communes « Altitude 800 » à Levier, pour remettre symboliquement à son Président **un chèque de 192 479,79 euros illustrant le soutien financier de l'État à travers France Relance pour la réhabiliter le presbytère de Goux-les-Usiers en maison de santé.**

Ce projet majeur répond aux besoins des habitants, mais également à une demande de professionnels de santé présents sur le territoire. De plus, il s'accordera parfaitement avec une réponse à la problématique de désertification médicale des zones rurales.



Joël Mathurin, préfet du Doubs, avec Claude Courvoisier, Président de la CCA 800

Profitant de ce déplacement, il a également signé la convention d'adhésion « Petites Villes De Demain » avec Claude COURVOISIER, Président de la CCA 800, et Marc SAULNIER, Maire de Levier. Cet engagement contribuera, par le soutien de multiples projets, à **redynamiser durablement le centre-bourg de la communauté de communes.**

Le programme auquel le maire de Levier aspire dans le cadre de « Petites Villes de Demain » est construit autour des 4 axes stratégiques suivants :

- Le renforcement des services publics et des fonctions de centralité,
- Un volet revitalisation économique,
- Un axe « social » regroupant les enjeux scolaires, d'inter-générationnalité et d'habitat,
- Un axe dédié à la valorisation touristique et écologique du territoire.

Grâce à ces deux programmes, la commune a l'opportunité de viabiliser des projets qui pourront apporter de la valeur à son territoire.

Les Actualités

PLAN « 1 JEUNE, 1 SOLUTION »

LES MISSIONS LOCALES S'ORGANISENT POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS AMBITIEUX DU PLAN DE RELANCE

Le secrétaire général pour les affaires régionales, Eric PIERRAT, s'est rendu le 6 mai dernier à la mission locale de Beaune pour mettre en lumière le Plan « 1 jeune 1 solution », lancé le 23 juillet 2020.

Cet axe fort du plan France Relance vise à offrir une solution à chaque jeune en mobilisant un ensemble de leviers :

- AIDES À L'EMBAUCHE,
- FORMATIONS, ACCOMPAGNEMENTS,
- AIDES FINANCIÈRES AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ...

afin de répondre à toutes les situations.



Pour 2021, ce plan prévoit le renforcement des objectifs des missions locales concernant les entrées de jeunes en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et en garantie jeunes.

La mission locale bénéficiera, en 2021, d'une subvention de l'État (DREETS) à hauteur de

532 671 €

375 984 €

au titre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)

26 430 €

au titre de l'obligation de formation

130 257 €

au titre du Plan de Relance

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE LA SOLIDARITÉ

AIDES AUX ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

Vendredi 23 avril 2021, Maurice TUBUL, commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté, était à Belfort pour participer au comité de suivi de la stratégie de lutte contre la pauvreté.



À cette occasion, il a visité l'École de la deuxième chance (E2C) de Belfort, lauréate de l'appel à projets de soutien aux associations de la solidarité.

Il a remis avec le préfet du Territoire de Belfort un chèque symbolique de **150 000 euros** (crédits Plan de Relance) pour permettre la mise en place, au sein de ces structures, d'un **accompagnement psychologique des jeunes**, souvent en perte de repère, en situation de décrochage scolaire ou faisant face à des difficultés sociales, cognitives...

Maurice TUBUL a également échangé avec les jeunes qui bénéficient de ce parcours essentiel pour leur réussite.

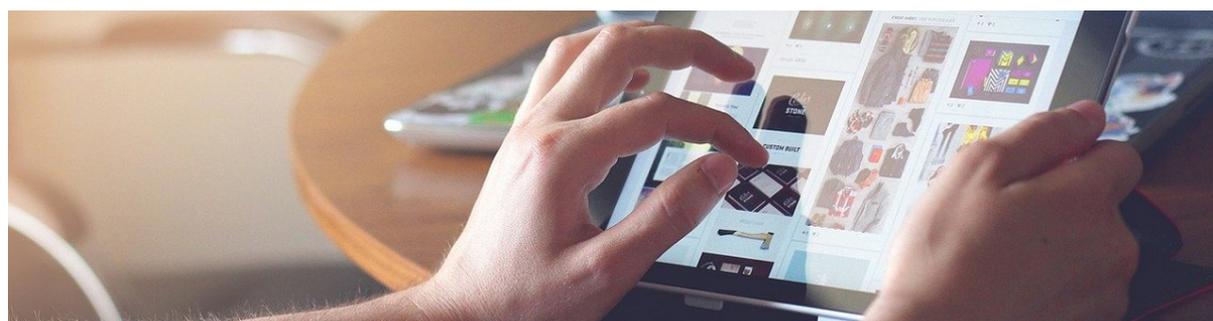
AIDE À LA NUMÉRISATION DES ENTREPRISES

PROLONGATION DE L'AIDE DU CHÈQUE NUMÉRIQUE DE 500 EUROS POUR LA NUMÉRISATION DES TPE ET ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF

Dans le cadre du plan de soutien à la numérisation **des commerçants, des artisans et des professionnels libéraux**, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a mis en place une aide numérique de **500 euros** destinée à couvrir des coûts de numérisation pour les TPE fermées administrativement lors du second confinement et les hôtels.

Cette aide a déjà été sollicitée par 27 000 entreprises.

Pour rappel, cette aide prend en charge tout ou partie des coûts liés à une démarche de numérisation concernant la vente ou la promotion, la gestion de l'entreprise ou encore la relation clients.



La période d'éligibilité des factures est prolongée jusqu'au 30 juin et cette aide est étendue à toutes les entreprises de moins de 11 salariés, tous secteurs d'activité confondus.

Pour bénéficier de cette aide, les entreprises devront justifier, **à l'aide d'une ou plusieurs factures, avoir engagé des dépenses de numérisation à hauteur de 450 euros minimum, et ce jusqu'au 30 juin 2021.**

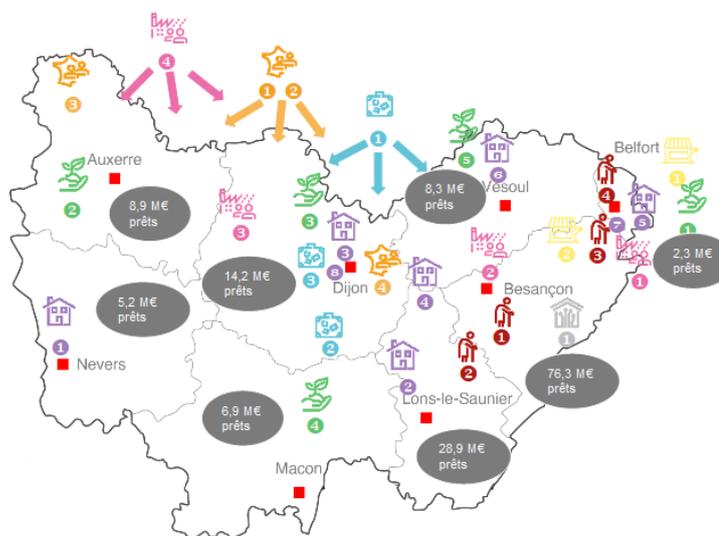
Les informations portant sur les conditions d'éligibilité à l'aide et le téléservice de dépôt de dossiers se trouvent à l'adresse suivante :

<https://cheque.francenum.gouv.fr/ecom/>

300 MILLIONS D'EUROS DE QUASI-FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES

La Banque des Territoires soutient la **capitalisation du secteur du logement social et la relance de la production de logements sociaux** : moins de 2 mois après s'y être engagée auprès d'Emmanuelle WARGON, ministre du Logement, la Banque des Territoires lance sa deuxième campagne de souscription de titres participatifs auprès des organismes de logement social de tous les territoires (SEM immobilières, ESH, Coop et OPH).

Ce sont ainsi **300 millions d'euros** de quasi-fonds propres qui vont venir **s'ajouter aux 700 millions d'euros déjà mis à la disposition des organismes en 2020**. Principal financeur du secteur, la Banque des Territoires met en œuvre à travers cette opération les engagements pris à la suite du pacte d'investissement d'avril 2019, de son plan de relance Habitat et du récent protocole en faveur de la relance de la production de logements sociaux en 2021 et 2022.



www.ecologie.gouv.fr/emmanuelle-wargon-mouvement-hlm-banque-des-territoires-et-action-logement-signent-protocole

APPEL À PROJETS QUARTIERS CULTURELS CRÉATIFS

Le ministère de la Culture a ouvert récemment dans le cadre du plan «France Relance» l'appel à projets **«SOUTIEN AUX QUARTIERS CULTURELS CRÉATIFS»** qui a pour objectif de participer au développement des tiers-lieux structurés autour des trois activités suivantes :

1 UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

dédié au développement des entreprises et des professionnels de la culture (entrepreneurs, artisans, indépendants et artistes) de type pépinière d'entreprises, incubateur, accélérateur, hôtel d'entreprises et/ou espace de co-working) ;

2 UN SOUTIEN À L'IMPLANTATION ET AU DÉVELOPPEMENT

des commerces culturels indépendants pérennes ou éphémères, en bonne articulation avec le réseau des commerces de proximité existant ;

3 UN ESPACE POLYVALENT OUVERT AU PUBLIC

afin d'encourager la fréquentation du lieu : espace d'expositions temporaires, bibliothèque, événements culturels (rencontres littéraires, performances artistiques, etc.), salles de formation initiale et continue.



Les structures retenues recevront, pour la mise en œuvre de leur projet, **un montant maximum de 300 000 euros**, dans la limite de 150 000 euros par an, sous la forme d'une subvention qui ne devra **pas représenter plus de 40 % du budget annuel total** de la structure (investissement et fonctionnement), et **80% des coûts éligibles** (aménagement des locaux, quote-part des salaires, communication, promotion,...).

Les dossiers de candidature sont à déposer jusqu'au 11 juin

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC>

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ISAT DE NEVERS

Daniel BARNIER, préfet de la Nièvre, s'est rendu, accompagné de Didier JOSSO, sous-préfet à la relance, à l'Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) de Nevers, le 5 mai dernier, à la rencontre de Marc ZOLGHADRI, directeur de l'école et de Patrick DANAUDIÈRE, directeur de l'IUT de Dijon, en présence de Philippe PERROT, vice-président de l'université de Bourgogne, délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux.



L'ISAT est l'un des **267 lauréats en Bourgogne-Franche-Comté** (23 dans la Nièvre) de l'appel à projets « **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT** » lancé en septembre 2020.

1,8 Million

POUR

- la rénovation des menuiseries extérieures
- l'isolation des murs et des combles
- la modernisation de l'éclairage
- la réhabilitation d'une partie du bâtiment

Inutilisable à l'heure actuelle, ce bâtiment permettra d'accueillir les étudiants de l'IUT informatique dont la première promotion arrive à Nevers en septembre 2021. L'économie d'énergie attendue s'élève à près de deux tiers soit 57,4 MWh. Les travaux démarreront en début d'année prochaine pour se terminer en novembre 2022.

Au total, 23 projets nivernais bénéficient de 21 millions d'euros du plan de relance dans le cadre de l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

L'État a sélectionné **7 opérations** proposées par l'université de Bourgogne pour un montant total de **14,64 millions d'euros**.



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*